



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 15 SEPTEMBRE 2025**

Convocations envoyées le 5 septembre 2025

Nombre de membres élus.....	09
Nombre de membres nommés.....	08
Nombre de membres présents à 09 H 00.....	12
Nombre de membres votants à 09 H 00.....	14

Le quinze septembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'hôtel de Ville – Salle Maurice Genevoix, sous la présidence de Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Déléguées du Conseil Municipal :

- . Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente,
- . Mesdames Régine HINET, Françoise LESAGE, Marie-Laure RENARD, Annie TOULET et Aliette DECOCK-GIRAUDAUD, Conseillères Municipales.

Personnes qualifiées nommées par Monsieur le Maire :

- . Monsieur Jean-Pierre VÉRITÉ,
- . Monsieur François MILLIAT,
- . Monsieur Gérard CHABERT,
- . Monsieur Bernard RICHER,
- . Monsieur Gilbert HÉLÈNE,
- . Madame Marianne MOUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

- . Monsieur Philippe BRIAND, Maire, Président du Conseil d'Administration, pouvoir à Madame Valérie JABOT,
- . Madame Colette PRANAL, pouvoir à Madame Régine HINET.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

- . Madame Karine BENOIST,
- . Madame Anne BAUDRY,
- . Madame Clotilde CHAMPEIX.

ASSISTAIENT A LA RÉUNION :

- . Madame Marie-Hélène VINCENT, Directrice de la Solidarité, directrice du Centre Communal d'Action Sociale,
- . Monsieur Pierre LARDET, Directeur du pôle Animation et Vie Locale,
- . Madame Nadine GUIGNARD, Directrice des Affaires Administratives et Juridiques,
- . Madame Sylvie CORREAS, Secrétaire au Centre Communal d'Action Sociale.



**OBJET : ATELIERS « EQUILIBRE EN BLEU » SUR LE SITE DU CENTRE DE VIE SOCIALE A MALRAUX A
SAINT CYR SUR LOIRE
SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SIEL BLEU**

Madame JABOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

SIEL BLEU (Sport, Initiative et Loisir Bleu) est une association à but non lucratif créée en 1997 par des jeunes gens soucieux du bien-être de nos aînés. Cette association a développé un concept en direction des retraités actifs et des établissements d'accueil pour personnes âgées.

Sa démarche vise l'intégration de l'animation physique auprès des personnes âgées afin de leur permettre de redécouvrir l'usage de leur corps et de repousser les effets de la dépendance et les handicaps liés au vieillissement. L'approche est ludique et non pas thérapeutique.

Cette action a pour objet le maintien et l'amélioration des capacités physiques des personnes âgées, de prendre conscience qu'une activité physique régulière permet de maintenir son capital santé, le travail de l'équilibre et la prévention des chutes.

Depuis 2015, des séances hebdomadaires sont proposées régulièrement au Centre de Vie Sociale.

Devant le succès remporté par cette action, et la forte demande des participants pour pouvoir continuer cette activité, **le CCAS a envisagé de poursuivre cette action en 2025-2026 avec l'organisation d'un atelier comprenant 30 séances.**

LES OBJECTIFS :

- Stimuler les facteurs moteurs de l'équilibre,
- Optimiser la marche,
- Activer les chaînes musculaires permettant de se relever du sol,
- Activer les réflexes de protection en cas de chute,
- Reprise de la confiance en soi,
- Créer du lien social et permettre à des personnes de pratiquer une activité en se sentant en sécurité.

LES INTERVENANTS ET LE PROGRAMME:

Tous les intervenants sont diplômés et ont suivi une formation interne auprès de l'association S.I.E.L BLEU. L'atelier serait composé de **30 séances pratiques**.

L'ORGANISATION :

L'atelier aurait lieu au Centre de Vie Sociale, 1 place A Malraux à Saint Cyr sur Loire.

Il se déroulerait **le vendredi de chaque semaine de 14h30 à 15h30** selon le planning établi.

Il accueillerait une quinzaine de personnes de 60 ans et plus après inscription au Centre de Vie Sociale.

Le premier atelier débiterait le vendredi 17 octobre 2025.

Un protocole sanitaire serait appliqué en fonction des règles en usage s'il y a lieu.

COÛT :

Coût facturé par SIEL BLEU au CCAS :

Le coût pour chaque séance serait de **60.00 €** soit un coût total de **1 800.00 €** pour l'ensemble des séances de l'atelier.

Coût facturé aux usagers :

Lors des derniers ateliers réalisés en 2024-2025, le coût facturé aux usagers était de **85.00 €** pour la participation à 30 séances (**soit un coût de 2.83 € par séance à la charge des participants**).

Il est proposé de demander une participation de **86.00 €** aux usagers pour la participation aux 30 séances de l'année 2025-2026 (**soit un coût de 2.86 € par séance à la charge des participants**).

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de bien vouloir :

- 1) Accepter les termes de la nouvelle convention avec l'association SIEL BLEU pour la réalisation des ateliers « équilibre en bleu » sur le site du Centre de Vie Sociale A Malraux,
- 2) Autoriser Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, ou Madame la Vice-Présidente, à signer ladite convention,
- 3) Autoriser Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à percevoir la somme de 86.00 € par participant pour les 30 séances de l'année 2025-2026,
- 4) Préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale et seront inscrits en tant que besoin au budget primitif 2026-chapitre 011-article 6288-rubrique 6111-611.



Le rapport entendu,

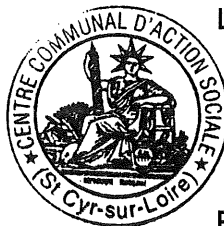
Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président,



Philippe BRIAND

« Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr> »



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 15 SEPTEMBRE 2025**

Convocations envoyées le 5 septembre 2025

Nombre de membres élus.....	09
Nombre de membres nommés.....	08
Nombre de membres présents à 09 H 00.....	12
Nombre de membres votants à 09 H 00.....	14

Le quinze septembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'hôtel de Ville – Salle Maurice Genevoix, sous la présidence de Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Déléguées du Conseil Municipal :

- . Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente,
- . Mesdames Régine HINET, Françoise LESAGE, Marie-Laure RENARD, Annie TOULET et Aliette DECOCK-GIRAUDAUD, Conseillères Municipales.

Personnes qualifiées nommées par Monsieur le Maire :

- . Monsieur Jean-Pierre VÉRITÉ,
- . Monsieur François MILLIAT,
- . Monsieur Gérard CHABERT,
- . Monsieur Bernard RICHER,
- . Monsieur Gilbert HÉLÈNE,
- . Madame Marianne MOUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

- . Monsieur Philippe BRIAND, Maire, Président du Conseil d'Administration, pouvoir à Madame Valérie JABOT,
- . Madame Colette PRANAL, pouvoir à Madame Régine HINET.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

- . Madame Karine BENOIST,
- . Madame Anne BAUDRY,
- . Madame Clotilde CHAMPEIX.

ASSISTAIENT A LA RÉUNION :

- . Madame Marie-Hélène VINCENT, Directrice de la Solidarité, directrice du Centre Communal d'Action Sociale,
- . Monsieur Pierre LARDET, Directeur du pôle Animation et Vie Locale,
- . Madame Nadine GUIGNARD, Directrice des Affaires Administratives et Juridiques,
- . Madame Sylvie CORREAS, Secrétaire au Centre Communal d'Action Sociale.

♦♦♦♦♦

OBJET : MISE EN PLACE D'UN ATELIER CHANT-CHORALE - ANNÉE 2025-2026

Madame JABOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de ses missions, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Depuis 2009, en raison du nombre important de personnes âgées de plus de 60 ans sur le territoire de la commune et du constat de l'isolement de certaines, des actions ont été mises en place pour prévenir la rupture du lien social et la perte d'autonomie.

Depuis 2018, des ateliers chant-chorale sont mis en place. Depuis le mois de novembre 2023, ils sont animés par Caroline GAULT, cheffe de chœur intervenant dans diverses structures d'accueil pour personnes âgées.

En 2024-2025, 40 séances ont été animées par cette dernière. La session se terminera en septembre 2025. Devant le succès remporté et la demande de l'ensemble des participants, il est proposé de reconduire cette action pour l'année 2025-2026.

Cet atelier est proposé également **aux personnes adultes en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle.**

L'objectif de l'atelier est de permettre l'amélioration de l'estime de soi, de favoriser le lien social et de prévenir la dépendance.

Madame Caroline GAULT a le statut d'auto entrepreneur. Le siège de l'entreprise est 56 rue L. Blot à Saint-Cyr-sur-Loire-37540, n° SIRET 821 424 363 00017.

40 séances d'atelier chorale seront proposés en 2025-2026.

Ils débiteront le mercredi 8 octobre 2025 et auront lieu chaque mercredi au Centre de Vie Sociale, 1 place A. Malraux à Saint-Cyr-sur-Loire, selon le planning prévisionnel établi. Ils **auront lieu de 15h00 à 16h00.**

Le planning pourra être revu en fonction des besoins spécifiques.

Une ou deux manifestations de la chorale pourront avoir lieu à l'occasion de moments festifs sur d'autres lieux de la commune.

Le coût de fonctionnement d'une séance est de **70,00 € TTC.**

Des ateliers intergénérationnels (5) avec les structures de la petite enfance auront lieu selon un planning spécifique. Ces séances auront lieu généralement le jeudi de 10H00 à 11H00 au Centre de Vie Sociale. Ces divers ateliers pourront être organisés sur d'autres lieux de la commune en fonction des manifestations qui pourront y être organisées.

Le coût d'un atelier d'éveil musical intergénérationnel est de 75,00 €.

Le coût total de la prestation sera de 3 175,00 € TTC pour la totalité des ateliers. Cette somme sera payée sur présentation d'une facture éditée au terme de chaque mois en fonction du nombre de séances réalisées

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir :

- 1) Accepter la réalisation de ce projet et participer à son financement,
- 2) Approuver le projet de convention avec Madame Caroline GAULT,

- 3) Autoriser Monsieur le Maire, Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention au titre du Centre Communal d'Action Sociale,
- 4) Accepter de financer cette action et préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 puis au budget 2026 du Centre Communal d'Action Sociale.



Le rapport entendu,

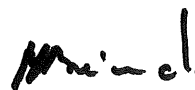
Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président,



Philippe BRIAND

« Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr> »



SAINT-CYR-SUR-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 15 SEPTEMBRE 2025**

Convocations envoyées le 5 septembre 2025

Nombre de membres élus.....	09
Nombre de membres nommés.....	08
Nombre de membres présents à 09 H 00.....	12
Nombre de membres votants à 09 H 00.....	14
Nombre de membres présents à 09 H 20.....	13
Nombre de membres votants à 09 H 20.....	15

Le quinze septembre deux mille vingt-cinq à neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à l'hôtel de Ville – Salle Maurice Genevoix, sous la présidence de Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Déléguées du Conseil Municipal :

- . Madame Valérie JABOT, Vice-Présidente,
- . Mesdames Karine BENOIST, Régine HINET, Françoise LESAGE, Marie-Laure RENARD, Annie TOULET et Alette DECOCK-GIRAUDAUD, Conseillères Municipales.

Personnes qualifiées nommées par Monsieur le Maire :

- . Monsieur Jean-Pierre VÉRITÉ,
- . Monsieur François MILLIAT,
- . Monsieur Gérard CHABERT,
- . Monsieur Bernard RICHER,
- . Monsieur Gilbert HÉLÈNE,
- . Madame Marianne MOUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

- . Monsieur Philippe BRIAND, Maire, Président du Conseil d'Administration, pouvoir à Madame Valérie JABOT,
- . Madame Colette PRANAL, pouvoir à Madame Régine HINET.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

- . Madame Anne BAUDRY,
- . Madame Clotilde CHAMPEIX.

ASSISTAIENT A LA RÉUNION :

- . Madame Marie-Hélène VINCENT, Directrice de la Solidarité, directrice du Centre Communal d'Action Sociale,
- . Monsieur Pierre LARDET, Directeur du pôle Animation et Vie Locale,
- . Madame Nadine GUIGNARD, Directrice des Affaires Administratives et Juridiques,
- . Madame Sylvie CORREAS, Secrétaire au Centre Communal d'Action Sociale.



**OBJET : PORTAGE DE REPAS A DOMICILE
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT**

Madame JABOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 12 octobre 1989, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale a décidé de créer un service de portage de repas à domicile au profit des personnes à mobilité réduite ou souffrant d'une perte d'autonomie temporaire ou définitive. Il s'agit d'un dispositif important pour le maintien des personnes à domicile. Pour assurer ce service le CCAS a recours à différents prestataires auxquels il a confié la réalisation et la livraison à domicile de repas et ce dans le cadre de marchés publics.

Un règlement de fonctionnement du service de portage de repas à domicile a été mis en place en 2005 (délibération du 12 décembre 2005) puis modifié par délibération du CCAS en date du 16 novembre 2012.

Il convient de réviser ce règlement de fonctionnement afin de prendre en compte l'ensemble des évolutions liées au fonctionnement de ce service.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de bien vouloir :

- 1) Accepter la modification du règlement de fonctionnement du service de portage de repas à domicile conformément à l'exemplaire joint,
- 2) Autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

~~~~~

Le rapport entendu,

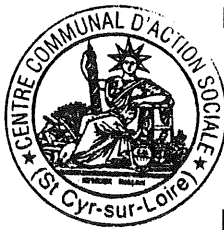
Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le rapport ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Président,



Philippe BRIAND

« Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat chargés du contrôle de légalité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr> »